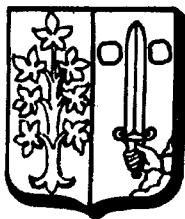


DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (57)

ARRONDISSEMENT DE METZ



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

**SEANCE N°7 DU 19 NOVEMBRE 2020 à 19heures**

**Délibération n°01/07/2020 : Nom et numérotation voirie lotissement « Des Chênes »**

Dénomination de la rue du Lotissement « Des Chênes » exploité par la société TERRALIA

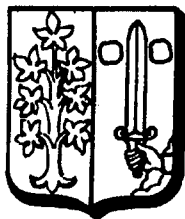
Le Conseil Municipal décide de donner l'appellation « rue des Roseaux » à la rue du Lotissement « Des Chênes ».

Le Conseil Municipal valide la numérotation de la voirie du lotissement « Des Chênes » ci-joint annexée.

— Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°02/07/2020: Eclairage Public\_contrat d'entretien**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'expiration, en mars 2021, du contrat d'entretien de l'éclairage public conclu avec la société SVT.



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

**SEANCE N°7 DU 19 NOVEMBRE 2020 à 19heures**

**Délibération n°03/07/2020: Statuts Metz Métropole**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la modification des statuts du METZ METROPOLE.

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 28 septembre 2020 approuvant la modification des statuts de Metz Métropole afin de tenir compte :

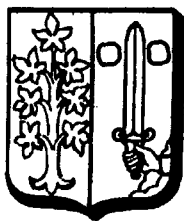
- De l'exercice par Metz Métropole, au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, à l'intérieur de son périmètre, en lieu et place du Département de la Moselle, par convention de transfert passée avec celui-ci, des trois compétences départementales sociales suivantes :
  - Attribution des aides au titre du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL)
  - Aide aux jeunes en difficulté via l'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
  - Actions de prévention spécialisée sur le territoire de Metz Métropole auprès des jeunes et des familles en difficulté.
- De la modification de la répartition des sièges au Conseil métropolitain depuis le renouvellement général des Conseils Municipaux aux mois de Mars et Juin 2020,
- Du changement d'adresse du siège de Metz Métropole à compter du mois de novembre 2020 en lien avec l'emménagement des services à la Maison de la Métropole.

Considérant que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal.

Approuve à la modification des statuts de Metz Métropole.

Adopté à l'unanimité

ARRONDISSEMENT DE METZ



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

**SEANCE N°7 DU 19 NOVEMBRE 2020 à 19heures**

**Délibération n°04/07/2020 : Dons de matériels provenant de Metz Métropole**

Point annulé.

**Délibération n°05/07/2020 : Désignation des membres de la Commission de Sécurité**

Point annulé.

**Délibération n°06/07/2020 : Clôture du budget Lotissement Pré des Seigneurs sur Jonchières**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe intitulé « Lotissement Pré des Seigneurs/sur Jonchières » a été ouvert par délibération en date du 10 mars 2006 afin de permettre les travaux de réalisation des deux lotissements précités.

Compte tenu de la finalité des travaux engagés, ce budget n'a plus lieu d'exister au 31 décembre 2020.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2020.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissements Pré des Seigneurs/Sur Jonchières » au 31.12.2020 ;
- DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°07/07/2020 : Vente de la lame à neige**

Point annulé.

**Délibération n°08/07/2020 : Colis des anciens**

Vu la situation sanitaire actuelle et l'impossibilité d'organiser le traditionnel repas des anciens pour l'année 2020,

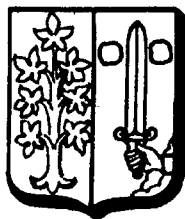
Le Conseil Municipal décide de remplacer le repas des anciens 2020 par la distribution d'un panier garni de produits alimentaires locaux.

Le Conseil Municipal décide également de fixer l'âge des bénéficiaires du colis distribué à 70ans, au lieu de 65ans initialement prévu.

Le Conseil municipal se charge d'établir plusieurs devis et de la distribution dès réception.

Adopté à l'unanimité.

ARRONDISSEMENT DE METZ



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

**SEANCE N°7 DU 19 NOVEMBRE 2020 à 19heures**

**Délibération n°09/07/2020 : Tarifs communaux**

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouveaux tarifs communaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 présentés par Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint.

Le Conseil Municipal décide :

- de mettre à la location la salle des Associations quand la salle des Fêtes n'est pas louée, à la journée ou sur un week-end,
- de mettre à disposition la salle des Associations en option avec la Salle des Fêtes moyennant un coût supplémentaire,
- de mettre à disposition les salles aux familles de la Commune de FEY, à titre gratuit lors de funérailles.

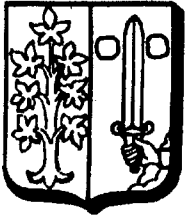
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide de valider les tarifs 2021 présentés.

Adopté à l'unanimité.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (57)

ARRONDISSEMENT DE METZ



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

**SEANCE N°7 DU 19 NOVEMBRE 2020 à 19heures**

**Délibération n°10/07/2020 : Remplacement du personnel communal**

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3 1° (accroissement temporaire d'activité) et 3-1 (remplacement)

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'un agent contractuel pour couvrir l'accroissement temporaire d'activités et le remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

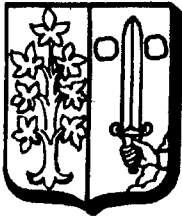
**DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour des accroissements d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.  
Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- D'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.  
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (57)

ARRONDISSEMENT DE METZ



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

**SEANCE N°7 DU 19 NOVEMBRE 2020 à 19heures**

**Délibération n°11/07/2020 : Subvention 2020 Rencontres fagiennes**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de l'Association des Rencontres Fagiennes pour l'obtention d'une subvention de la part de la Commune.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une participation à l'Association des Rencontres Fagiennes de 250 € pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°12/07/2020 : Divers**

Afin de procéder aux règlements des factures pour la salle des fêtes :

- CM2 (achat d'un adaptateur électrique) d'un montant de 417.25 € TTC
- S-PACE SIGNAL (Vitrophanie) d'un montant de 846 € TTC
- Antoine GUERRISI (solde honoraires) d'un montant de 411.11 € TTC

Le Conseil Municipal décide de la modification budgétaire suivante :

**Dépenses investissement :**

Opération 22 – Art. 2184 : - 1 000 €

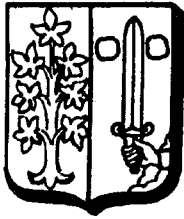
Opération 48 – Art. 2313 : - 710 €

Opération 64 – Art. 2313 : + 1 710 €

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (57)

ARRONDISSEMENT DE METZ



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

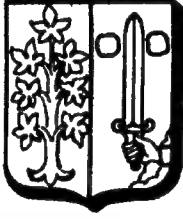
**SEANCE N°7 DU 19 NOVEMBRE 2020 à 19heures**

**RECAPITULATIF DE SEANCE**

<b>N° Délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>N° page</b>
1	<b>Nom et numérotation voirie lotissement « Des Chênes »</b>	38
2	<b>Eclairage Public _contrat d'entretien</b>	38
3	<b>Statuts Metz Métropole</b>	39
4	<b>Dons de matériels provenant de Metz Métropole</b>	40
5	<b>Désignation des membres de la Commission de Sécurité</b>	40
6	<b>Clôture du budget Lotissement Pré des Seigneurs sur Jonchières</b>	40
7	<b>Vente de la lame à neige</b>	40
8	<b>Colis des anciens</b>	40
9	<b>Tarifs communaux</b>	41
10	<b>Remplacement du personnel communal</b>	42
11	<b>Subvention 2020 Rencontres fagiennes</b>	43
12	<b>Divers</b>	43

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (57)

ARRONDISSEMENT DE METZ



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

**SEANCE N°7 DU 19 NOVEMBRE 2020 à 19heures**

**EMARGEMENT**

NOM	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à :	Signature
DUMONT	Michel	X			
LAURENT	Françoise	X			
BEHR	Lucien	X			
BERTIN	Marc	X			
BELLANGER	Alain	X			
BERNHARDT	Aurore	X			
CONRARD	Séverine	X			
DERAM	Etienne	X			
DUFOUR	Brigitte	X			
ESCOFFRES	Quentin	X			
GRANDJEAN	Stéphane	X			
LEHAIR	Bruno	X			
MITHOUARD	Romain	X			
REMY	Lucas	X			
SINGER	Robin	X			